

## Les fêtes de fin d'année sont là : les services de la DDCSPP \* sont mobilisés pour renforcer les contrôles avec le souci de protéger les consommateurs

Les fêtes de fin d'année constituent un temps fort de la consommation. L'intense activité commerciale de cette période couvre en effet de très nombreux secteurs d'activité économique et il est primordial d'assurer la meilleure protection possible du consommateur en veillant au plein respect des réglementations.

L'objectif de l'**opération « fin d'année »** est de renforcer les contrôles orientés vers les produits festifs, en priorité au stade de la distribution, et des prestations de services. Les contrôles concernent l'information générale du consommateur, les règles d'hygiène, de loyauté et les signes de qualité. Une attention toute particulière est consacrée aux :

- **marchés et spécialement ceux de Noël** : vigilance accrue à l'égard des valorisations abusives sur l'origine des denrées et leur conformité sanitaire : emploi de mentions relatives à une fabrication « artisanale », alors que les opérateurs concernés ne sont pas inscrits au registre des métiers, « maison » ou « traditionnel », pour des produits de fabrication industrielle simplement cuits après décongélation, respect de la chaîne du froid, la présence de marquage sur les textiles et cuirs, sur les produits cosmétiques et autres produits de décoration tels les guirlandes électriques, sapins artificiels ... ;
- **boulangeries-pâtisseries** : vigilance accrue à l'égard de pratiques souvent rapportées lors des dernières opérations, comme l'utilisation de pâtons crus congelés pour la fabrication de pains en boulangerie, l'absence d'information sur l'état physique (décongelé) pour les bûches précédemment congelées, ... ;
- **ventes de chocolats** : attention particulière aux défauts d'information des consommateurs sur la teneur en cacao, sur la présence éventuelle de matière grasse végétale en plus du beurre de cacao, sur le prix à l'unité de mesure, la quantité délivrée .... ;
- **foies gras** : attention particulière aux mentions d'étiquetage trompeuses sur la nature, l'origine, le mode de fabrication ... ;
- **jouets** : outre l'aspect sécurité (marquage CE) , une attention particulière aux opérations promotionnelles sur le marché du jouet : la multiplication des opérations promotionnelles, sous diverses formes, est susceptible de constituer une source de confusion pour les consommateurs et de les induire en erreur sur les prix qu'ils doivent effectivement payer lors de leurs achats ;
- **les denrées périssables** : les contrôles portent plus particulièrement sur les conditions d'écoulement des invendus dans les premières semaines de la nouvelle année (risques de reconditionnement, ré-étiquetage de produits à date limite de consommation, date limite de consommation -DLC- proche ou dépassée, vente de produits à DLC dépassée dans les rayons de vente, ...).

\* DDCSPP : direction départementale de la cohésion et de la protection des populations